

# CALVADOS

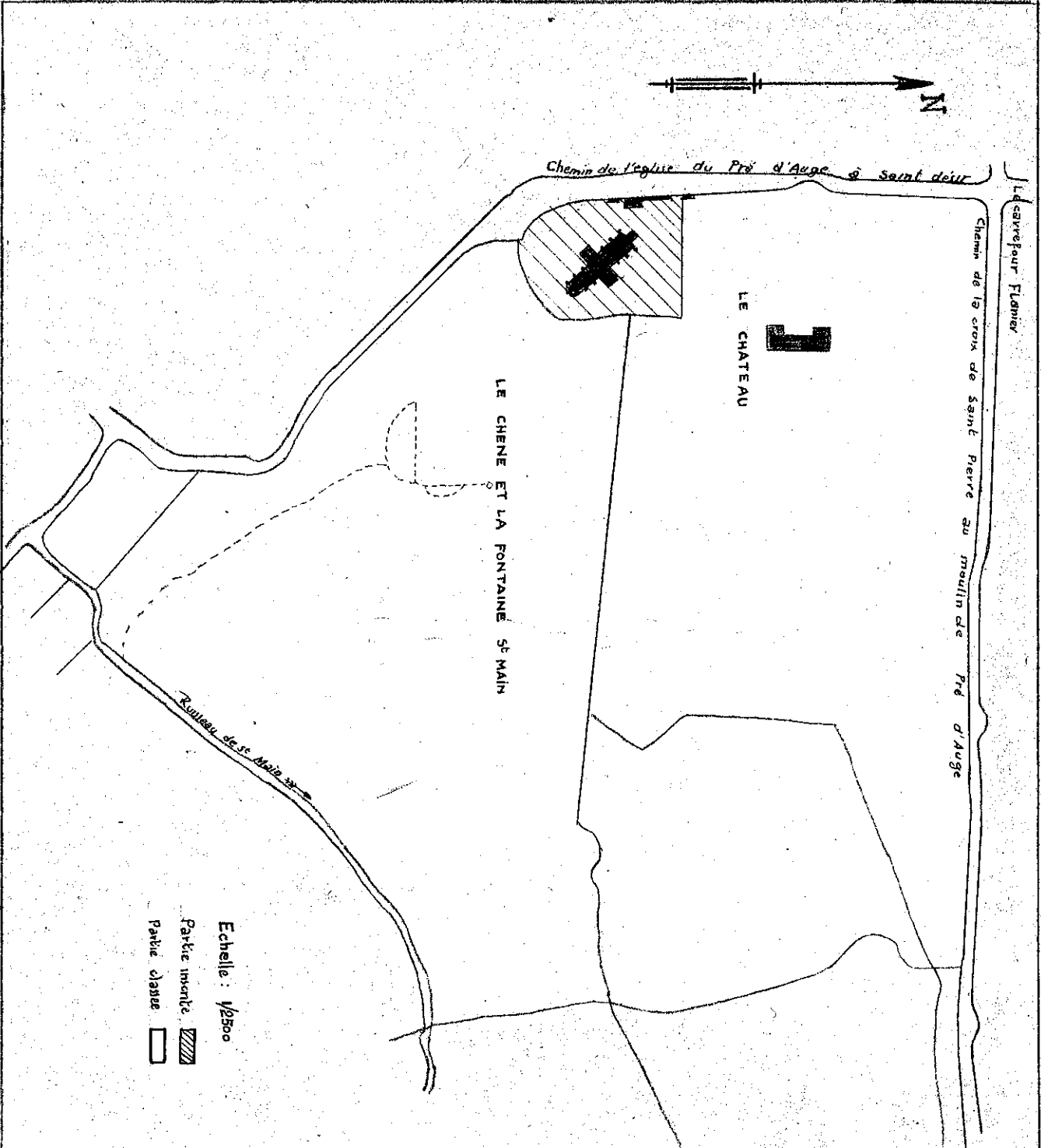
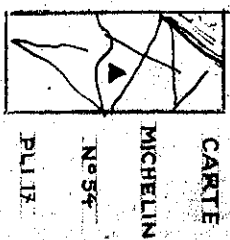
PRÉ d'Auge

## SITES

### CHATEAU et ABORDS

CLASSEMENT  
ET  
INSCRIPTION

COMMUNE : Pré-d'Auge  
CANTON : Lisleux  
ARRONDIS : Lisleux



ARRÊTÉS DU 7 JUIN 1943

L'ensemble constitué au Pré d'Auge (Calvados) par le château le Parc, le Chêne et la Fontaine de Saint-Méen, comprennent les parcelles cadastrales n° 117 à 120. 126 et 127 est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure ne s'applique qu'aux façades, élévations et toitures.

Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à PRÉ d'AUGE (Calvados) par l'Eglise et le cimetière, comprenant les parcelles ce-

aux façades et toitures. /.

Pour copie conforme,  
Le Chef du bureau des  
Monuments historiques  
et des sites :

Le délégué,  
Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des Beaux-Arts :  
signé: L. HAUTECORRE.

*Calvados*